

Des régions plus fortes. Un Québec plus fier.

CONSEIL GÉNÉRAL
13 et 14 novembre 2021

CAHIER DU PARTICIPANT



Faire plus. Faire mieux.

TABLE DES MATIÈRES

1. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS

1.1	Emplois publics en région
1.2	Entrepreneuriat local
1.3	Relève entrepreneuriale et transfert d'entreprise
1.4	Développement économique des municipalités rurales
1.5	Emplois en région
1.6	Télétravail

2. HABITER EN RÉGION

2.1	Réfection des routes
2.2	Services en commun
2.3	Bornes électriques
2.4	Services culturels et éducatifs
2.5	Bureaucratie allégée
2.6	Transport collectif interrégional
2.7	Gestion de l'eau
2.8	Transition numérique des municipalités
2.9	Accès au fleuve et à ses affluents
2.10	Accès aux milieux boisés
2.11	Parcours canotables

3. FORÊT, RESSOURCES NATURELLES, CHASSE ET PÊCHE

3.1	Aménagement durable des forêts
3.2	Activités de chasse et pêche responsables
3.3	Permis de chasse et pêche
3.4	Transformation des ressources naturelles
3.5	Valorisation du bois
3.6	Pêche commerciale durable
3.7	Valorisation des produits de la pêche
3.8	Braconnage
3.9	Gestion du territoire
3.10	Produits forestiers non ligneux
3.11	Biomasse forestière

4. AGRICULTURE

4.1	Autonomie alimentaire
4.2	Agriculture et santé mentale
4.3	Relève agricole
4.4	Agriculture biologique et écoresponsable
4.5	Réduction des délais
4.6	Modernisation des fermes du Québec.....
4.7	Valorisation des produits québécois
4.8	Réduction de la bureaucratie
4.9	Agriculture de proximité
4.10	Équipements agricoles.....
4.11	Métier d'agriculteur(-trice).....
4.12	Agriculture urbaine
4.13	Petites exploitations agricoles biologiques.....
4.14	Valorisation de la gastronomie québécoise
4.15	Abattoirs régionaux

5. SERVICES EN RÉGION

5.1	Écoles de municipalités rurales.....
5.2	Enseignement supérieur
5.3	Premières Nations et Inuits.....
5.4	Santé
5.5	Économie sociale
5.6	Formation en ligne
5.7	Enseignement collégial
5.8	Reconnaissance des spécificités régionales.....
5.9	Services aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie.....
5.10	Soutien aux parents vivants avec des adultes souffrant de limitation.....

PRÉAMBULE

Par leur éloignement géographique, les régions ne jouissent pas des mêmes avantages que les grands centres urbains. Elles ont besoin d'un coup de pouce. Cela signifie un meilleur financement, un soutien accru du gouvernement et la possibilité aux municipalités de donner des services qui correspondent aux besoins de leur population et à la réalité de leur territoire.

La crise de dévitalisation que vivent plusieurs régions et les municipalités du Québec montrent qu'il est urgent d'agir. L'État ne peut pas remplacer les institutions locales pour trouver des solutions à ces problèmes. Il ne peut pas dicter à la population ce qu'elle doit faire ou penser en lui imposant des programmes mal adaptés à sa réalité.

Pour soutenir le développement des régions et des municipalités rurales, il faut rendre disponibles des ressources et aider les gens à développer des initiatives adaptées à leur contexte. Il faut privilégier des initiatives ciblées, qui agissent efficacement et localement.

Ce cahier de consultation vise à soutenir les régions et les municipalités rurales par la mise en œuvre des mesures en matière de développement économique, d'agriculture, de forêt, de services, d'habitation, de services et d'aménagement de leur territoire

1. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS | LES RÉOLUTIONS

Chacune des régions du Québec regorge de potentiel économique et de particularités qui nous rendent fiers. Chaque fois que le gouvernement mise sur cette richesse, c'est tout le Québec qui en sort gagnant.

Le gouvernement doit être là pour soutenir la création d'emplois payants en région, autant dans les secteurs qui font déjà notre force que dans les domaines d'avenir. L'économie du futur passe aussi bien par les régions que par les grands centres. Nous devons également mettre en valeur la beauté et la spécificité de toutes nos régions. D'abord parce c'est un moyen d'inciter les gens et les entreprises à s'y installer, mais surtout parce que c'est un moyen de faire grandir notre fierté collective.

1.1 EMPLOIS PUBLICS EN RÉGION

Le transfert et la création d'emplois publics en région contribueraient à stimuler économiquement les régions et préserver leur dynamisme. Cette mesure inciterait davantage de jeunes à rester en région après leurs études en augmentant leur perspective d'emplois.

Il ne serait pas question de forcer des employés de l'État à déménager, mais de transférer des postes lorsque leurs titulaires auront pris leur retraite ou de créer de nouveaux postes.

PROPOSITION 1.1:

La Coalition Avenir Québec propose que l'État transfère et crée des emplois de la fonction publique en région dans une perspective d'occupation du territoire.

Proposée par la Commission politique, amendée par Bas-Saint-Laurent

1.2 ENTREPRENEURIAT LOCAL

Plusieurs régions n'ont pas toujours les outils nécessaires afin de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat local. La survie des régions dépend pourtant beaucoup de l'émergence d'entrepreneurs locaux. Il est important de soutenir davantage ces derniers, de mieux accompagner ceux qui souhaitent se lancer en affaires, d'appuyer les entreprises en démarrage, de prospecter et d'accueillir de nouveaux investisseurs (petits, moyens et grands), tout en encourageant l'innovation entrepreneuriale dans l'ensemble des régions du Québec.

PROPOSITION 1.2

La Coalition Avenir Québec propose d'encourager davantage le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation en région.

Proposée par la Commission politique, amendée par Montréal et Centre-du-Québec

1.3 RELÈVE ENTREPRENEURIALE ET TRANSFERT D'ENTREPRISE

Alors que près de la moitié des jeunes aspirent à se lancer en affaires, la Québec pourrait être à l'aube d'un élan entrepreneurial sans précédent. Considérant l'importance de l'entrepreneuriat pour le dynamisme d'une région, l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneur et d'entrepreneuse est une occasion en or pour soutenir et consolider la vitalité des régions.

Se lancer en affaires en région représente un défi différent qu'en métropole. Les réalités des entrepreneurs et des entrepreneuses, les besoins des clients potentiels et l'environnement d'affaires ne sont pas les mêmes. La difficulté est d'autant plus grande pour un jeune qui se lance en affaires pour la première fois.

Il faut aussi aider les jeunes qui souhaitent prendre la relève d'entrepreneurs et d'entrepreneuses déjà établis. En raison des départs à la retraite des baby-boomers, plusieurs entrepreneurs(-euses) peinent à trouver un acheteur pour leur entreprise. Il est nécessaire d'accompagner les jeunes entrepreneurs(-euses) dans ces démarches de repreneuriat afin de ne pas perdre des fleurons économiques dans les régions.

PROPOSITION 1.3

La Coalition Avenir Québec propose d'améliorer le soutien aux jeunes qui souhaitent se lancer en affaires ou reprendre une entreprise en région.

Proposée par la Commission politique, amendée par Estrie et Lanaudière

1.4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS RURALES

Les municipalités rurales ne bénéficient pas toujours d'un encadrement et d'un soutien comme c'est le cas pour les plus grandes villes, elles ont pourtant les mêmes responsabilités auprès de leurs habitants, en plus de devoir lutter contre un phénomène de dévitalisation menaçant parfois leur existence même.

Dans une perspective d'équité entre tous les citoyens du Québec et dans l'optique d'assurer la vitalité économique des municipalités rurales, le gouvernement du Québec doit en faire plus pour les accompagner dans leur développement économique.

PROPOSITION 1.4

La Coalition Avenir Québec propose d'accompagner et de soutenir les municipalités rurales dans leur développement économique.

Proposée par la Commission politique, amendée par Lanaudière

1.5 EMPLOIS EN RÉGION

Dans un contexte marqué par la migration des jeunes vers les grands centres et par la rareté de la main-d'œuvre, il importe d'encourager les étudiants à demeurer dans leur région. Une des raisons de l'exode des jeunes est que ceux-ci pensent qu'il n'y a pas assez d'opportunités d'emplois en région. Or, en raison de la présente pénurie de main-d'œuvre, cela est inexact. Conséquemment, l'État doit autant que possible présenter les opportunités économiques qu'offrent les régions pour les jeunes.

PROPOSITION 1.5

La Coalition Avenir Québec propose de promouvoir et d'informer davantage les jeunes sur les stages et les emplois en région.

Proposée par la Commission politique, amendée par Outaouais et Laurentides

1.6 TÉLÉTRAVAIL

La pandémie a bouleversé notre manière de travailler. Des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois ont découvert le télétravail. La majorité des travailleurs et des travailleuses souhaitent maintenant travailler partiellement ou en totalité de la maison. Cette transformation du monde du travail est une occasion unique de repenser le peuplement des régions et de lutter contre leur dévitalisation.

PROPOSITION 1.6

La Coalition Avenir Québec propose d'encourager le télétravail auprès des entreprises afin d'agrandir le bassin de travailleurs et des travailleuses en région.

Proposée par le CAL des Mille-Îles

2. **HABITER EN RÉGION | LES RÉOLUTIONS**

De plus en plus de Québécois se montrent intéressés à s'installer ou demeurer dans nos régions, attirés notamment par la qualité de vie. Le gouvernement doit répondre à cette demande en offrant des services et des infrastructures publics de grande qualité. Le soutien aux municipalités et la mise en valeur des attraits propres à toutes nos régions doivent également faire partie de nos efforts.

2.1 RÉFECTION DES ROUTES

Le Québec a souffert pendant plusieurs années d'un sous-investissement dans la réfection de ses routes. Aujourd'hui, nos infrastructures routières sont délabrées, voire parfois dangereuses.

Lors du dernier budget, le gouvernement de la CAQ a lancé un immense chantier afin de redonner aux routes du Québec leur jeunesse et de les mettre à niveau en matière de sécurité.

Plusieurs voies routières sont toutefois sous la responsabilité des municipalités rurales. Celles-ci n'ont malheureusement pas toujours les ressources nécessaires pour entretenir et développer le réseau routier dont elles sont responsables.

PROPOSITION 2.1

La Coalition Avenir Québec propose de bonifier, d'encadrer et de faire le suivi du soutien aux municipalités rurales pour les réfections des routes sous leur responsabilité.

Proposée par la Commission politique, amendée par Mauricie et Centre-du-Québec

2.2 SERVICES EN COMMUN

Un drame se joue dans plusieurs municipalités du Québec : elles se vident de leur population ce qui cause la fermeture de plusieurs services, ce qui entraîne en retour une accélération de l'exode de leurs habitants. Il n'est pas rare de voir des municipalités ayant perdu leur école, leur bureau de poste et leur caisse populaire.

L'absence de service public force plusieurs familles à s'exiler dans les grandes villes ou à renoncer à leur rêve d'habiter en région. Nous avons le devoir de mettre fin à ce cercle vicieux et d'aider les municipalités à offrir des services de qualité à leur population. Leur survie en dépend!

PROPOSITION 2.2

La Coalition Avenir Québec propose de poursuivre le soutien aux municipalités qui souhaitent mettre en commun ou partager leurs infrastructures ou leurs services.

Proposée par la Commission politique, amendée par la Mauricie

2.3 BORNES ÉLECTRIQUES ET MUNICIPALITÉS RURALES

Les voitures électriques et hybrides sont de plus en plus populaires et abordables, toutefois, il reste qu'il y a un grand manque de bornes à travers le Québec. Plusieurs municipalités commencent tout juste à voir le réseau de recharge publique accroître, mais ce ne sont pas toutes les municipalités qui bénéficient de l'installation de bornes. Dans le Nord-du-Québec, en ce jour, il n'y a toujours pas de bornes électriques.

En soutenant l'implantation de bornes électriques, cela permettrait de réduire l'empreinte écologique, faciliter les transports en région et permettre à tous de visiter les recoins du Québec.

PROPOSITION 2.3

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir l'implantation de bornes électriques dans les municipalités rurales.

Proposée par la Commission politique et la Commission de la Relève

2.4 SERVICES CULTURELS ET ÉDUCATIFS

Les activités culturelles et éducatives jouent un rôle fondamental dans le développement personnel. Les grandes villes offrent à leurs citoyens un grand nombre de ces activités généralement très populaires.

Les municipalités en région ne disposent pas toujours de ressources matérielles, humaines ou financières pour offrir ces activités à leurs citoyens. Cette absence de services pousse plusieurs citoyens à quitter les régions pour les grands centres. Il faut aider les municipalités rurales qui désirent à offrir à leurs citoyens des activités culturelles ou éducatives.

PROPOSITION 2.4

La Coalition Avenir Québec propose d’implanter, de promouvoir et de bonifier les services et le développement d’infrastructures culturels, sportifs et éducatifs, tout en soutenant davantage les municipalités rurales.

Proposée par la Commission politique et le CAL de Granby, amendée par Outaouais, Mauricie, Estrie, Lanaudière et Abitibi-Témiscamingue

2.5 BUREAUCRATIE ALLÉGÉE

Malgré le dévouement des élus des municipalités rurales et la bonne volonté de leurs citoyens et citoyennes, cela ne suffit pas. Les régions ont moins de pouvoirs et d’autonomie que les grandes villes.

En simplifiant l’ensemble des mesures gouvernementales des municipalités rurales, en éliminant la bureaucratie, en décentralisant les pouvoirs et en leur transmettant plus de responsabilités et de ressources humaines et financières, ces dernières auraient une plus grande autonomie dans leur mode de fonctionnement et dans leur relation avec leurs citoyens et leurs citoyennes et pourraient accroître le développement local et régional

PROPOSITION 2.5

La Coalition Avenir Québec propose de simplifier l’ensemble des mesures gouvernementales destinées aux municipalités rurales afin de réduire la bureaucratie et leur donner plus d’autonomie, tout en encourageant la mise en place des meilleures pratiques de gestion municipale.

Proposée par la Commission politique, amendée par Montréal et Outaouais

2.6 TRANSPORT COLLECTIF INTERRÉGIONAL

En plus d'être bénéfique pour l'environnement, le développement du transport interrégional permet de diminuer la congestion routière, de créer des emplois bien rémunérés et de réaliser des économies en temps et en argent pour les familles du Québec.

Malgré tous ces avantages, les régions peinent à développer une offre de transport à la hauteur des besoins de leur population. Le besoin est pourtant criant.

PROPOSITION 2.6

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir le transport en commun interrégional et le transport ferroviaire.

Proposée par la Commission politique et la Commission de la Relève

2.7 GESTION DE L'EAU

Durant les cinquante dernières années, des investissements majeurs ont favorisé l'amélioration notable de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Toutefois, tous les problèmes reliés à l'assainissement municipal n'ont pu être réglés, notamment ceux concernant les débordements par temps de pluie, des réseaux d'égouts municipaux, de la contamination résiduelle des effluents des stations d'épuration municipales ou encore des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égouts municipal et ayant des installations d'assainissement vétustes ou inadéquates, ce qui entraîne de nombreux déversements d'eaux usées.

Le réseau québécois de gestion des eaux usées est donc à améliorer. Les municipalités, particulièrement les municipalités rurales, ont besoin d'aide pour mettre à niveau leurs usines d'épuration et leurs infrastructures sanitaires.

PROPOSITION 2.7

La Coalition Avenir Québec propose d'aider les municipalités rurales à mettre à niveau les systèmes collecteurs, les installations septiques et les stations d'assainissement des eaux.

Proposée par la Commission politique, amendée par Montréal

2.8 TRANSITION NUMÉRIQUE DES MUNICIPALITÉS

La crise de la COVID-19 a mis en évidence l'importance de la transition numérique de l'administration municipale au Québec. D'autant plus que les Québécoises et Québécois exigent que les gouvernements s'adaptent aux changements imposés du numérique et y adaptent leurs services et leurs installations. Au-delà de cette crise, il y a beaucoup à tirer de la transformation numérique. Elle permet de gagner en performance, en agilité et en efficacité. Le gouvernement du Québec doit aider les municipalités à prendre ce virage pour répondre aux attentes légitimes de la population.

PROPOSITION 2.8

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir les municipalités et les MRC (Municipalités régionales de comté) dans leur transition vers le numérique.

Proposée par le CAL de Chutes-de-la-Chaudière

2.9 ACCÈS AU FLEUVE ET À SES AFFLUENTS

Tant sur le plan économique qu'environnemental, le fleuve Saint-Laurent constitue une richesse pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Il y a énormément à gagner en mettant le fleuve de l'avant.

PROPOSITION 2.9

La Coalition Avenir Québec propose de valoriser l'accès au fleuve et ses affluents en favorisant un meilleur développement et une modernisation des infrastructures et des services.

Proposée par le CAL de Pointe-aux-Trembles

2.10 ACCÈS AUX MILIEUX BOISÉS

Les grands espaces verts du Québec font l'envie du monde entier, mais ils demeurent fermés à une large majorité de la population. D'autant plus que les bienfaits de la nature, principalement en milieu urbain, sont maintenant largement acceptés. Un simple séjour en plein air peut faire des merveilles pour soulager l'anxiété, le stress et la dépression. De nombreuses études ont démontré que la nature et les milieux boisés ont un effet positif sur la santé mentale.

PROPOSITION 2.10

La Coalition Avenir Québec propose de permettre à tous les citoyens et citoyennes des villes et municipalités d'avoir un accès de proximité à des milieux boisés afin que les personnes puissent se promener, leur permettant de favoriser leur santé mentale et de pouvoir se ressourcer.

Proposée par le CAL de Montarville

2.11 PARCOURS CANOTABLES

Les cours d'eau du Québec sont sans aucun doute une de ses plus grandes richesses et une des plus grandes fiertés des Québécoises et Québécois. Le gouvernement doit rendre accessible ce patrimoine au plus grand nombre tout en le préservant. La création de nouveaux parcours canotables permettrait de favoriser l'accès aux cours d'eau du Québec dans le respect de l'environnement.

PROPOSITION 2.11

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir la création de nouveaux parcours canotables et de revitaliser les parcours existants avec accès publics.

Proposée par le CAL de Saint-Laurent, amendée par le CAL de Pointe-aux-Trembles

3. FORÊT, RESSOURCES NATURELLES, CHASSE ET PÊCHE | LES RÉSOLUTIONS

La chasse, la pêche et l'exploitation forestière sont au cœur du mode de vie et de l'économie de nombreuses régions du Québec. Nous devons valoriser ces activités et soutenir la formation d'une relève passionnée et compétente afin d'assurer la prospérité des communautés qui en dépendent.

Nos forêts, nos grandes étendues sauvages et nos cours d'eau sont aussi l'une de nos plus importantes richesses. Elles font partie de notre ADN. Les Québécoises et les Québécois y tiennent et elles doivent être préservées. La prospérité qui en découle doit donc être entretenue de façon responsable, dans une perspective de développement durable.

3.1 AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Le Québec dispose d'importantes ressources forestières dont l'apport économique, social et environnemental dépend de notre capacité à gérer nos forêts de manière durable. À cet égard, le Québec est reconnu à l'échelle internationale pour la rigueur de ses pratiques forestières, et le secteur forestier se veut un modèle de développement durable. Notons qu'environ 90 % des forêts publiques québécoises sont certifiées selon les normes reconnues internationalement (FSC, SFI, CSA).

Considérant le rôle structurant des forêts pour les régions, incluant les forêts en milieu urbain, de même que leur contribution essentielle à la préservation de la biodiversité et à la lutte aux changements climatiques, le Québec doit redoubler d'efforts afin que son régime forestier évolue en fonction des plus hauts standards d'aménagement durable des forêts.

PROPOSITION 3.1

La Coalition Avenir Québec propose de privilégier un aménagement durable des forêts afin d'assurer la pérennité de la forêt et des activités qui y sont rattachées.

Proposée par la Commission politique

3.2 ACTIVITÉS DE CHASSE ET PÊCHE RESPONSABLES

Les activités de plein air, telles que la chasse, la pêche et le piégeage, sont bien encadrées et règlementées. Les amateurs ont plusieurs formations à portée de main. Toutefois, celles-ci se concentrent essentiellement sur la technique, l'équipement, la sécurité et la pratique. Une formation appropriée, disponible pour tous, sur les pratiques écoresponsables permettrait aux passionnés de ces activités d'apprécier davantage la qualité et la quantité de nos ressources et, en plus, de faire en sorte qu'elles soient encore disponibles pour les générations à venir.

PROPOSITION 3.2

La Coalition Avenir Québec propose d'encourager la formation pour sensibiliser aux pratiques de pêche, de chasse et de piégeage écoresponsables.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL d'Abitibi-Ouest et de Brome-Missisquoi

3.3 PERMIS DE CHASSE ET PÊCHE

À l'automne 2019, le gouvernement du Québec annonçait la nouvelle tarification des permis de chasse et de pêche. Pour la saison 2019-2020, leur prix baissera de 26 % pour la pêche et de 15 % pour la chasse. Les usagers paieront donc moins pour avoir accès à ces activités.

Il peut, malheureusement, être encore difficile d'avoir accès rapidement à ces permis. Les usagers doivent se déplacer dans des commerces désignés pour les obtenir. Afin de faciliter l'accès rapide à ces activités pour la population, d'encourager la relève et de promouvoir davantage les activités fauniques en famille, le gouvernement doit rendre plus facile et plus rapide l'obtention des permis de chasse et de pêche.

PROPOSITION 3.3

La Coalition Avenir Québec propose d'améliorer l'efficacité du système de vente des permis de chasse et de pêche disponibles en point de vente physique ou virtuel, afin que cette formalité administrative soit plus efficace et rapide.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL d'Huntingdon, d'Abitibi-Ouest et de Rivière-du-Loup-Témiscouata

3.4 TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le secteur des ressources naturelles, dont les ressources énergétiques et minérales, contribue à la création de richesse collective. Trop souvent, nos ressources sont exportées hors du Québec pour être transformées. En développant une stratégie d'attraction et de développement pour les entreprises du Québec, cela nous permettrait de maximiser la croissance économique et durable du Québec, de créer encore plus d'emplois, de stimuler l'innovation et de développer nos richesses.

PROPOSITION 3.4

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place une stratégie d'attraction et de développement pour que les entreprises augmentent la transformation des ressources naturelles exploitées au Québec.

Proposée par la Commission politique et la Commission de la Relève, amendée par la Mauricie

3.5 VALORISATION DU BOIS

L'industrie du bois du Québec joue un rôle essentiel dans l'économie des régions. La mise en valeur de cette ressource renouvelable dans une perspective de développement durable est non seulement source de richesse et de création d'emplois, mais peut contribuer à la lutte aux changements climatiques. Les produits du bois, lorsqu'ils sont transformés pour un usage à long terme, ont un impact positif sur la réduction des gaz à effets de serre (GES). Une utilisation accrue du bois d'œuvre dans le secteur de la construction en remplacement de matériaux plus polluants, permettrait de contribuer à la réduction de GES.

PROPOSITION 3.5

La Coalition Avenir Québec propose de valoriser l'utilisation du bois dans la construction, en remplacement de matériaux dont la fabrication est plus polluante dans le but de réduire globalement les émissions de gaz à effets de serre (GES).

Proposée par la Commission politique

3.6 PÊCHE COMMERCIALE DURABLE

Le secteur de la pêche est une grande fierté pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Aujourd'hui, qu'il s'agisse du crabe des neiges, du homard, de la crevette nordique ou du flétan du Groenland, le Québec propose un large éventail d'espèces marines reconnues pour leur fraîcheur et leurs grandes qualités nutritionnelles. Plus encore, les secteurs de la capture, de la transformation et de l'aquaculture sont des leviers importants de développement économique et culturel pour plusieurs régions maritimes, notamment en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent, en Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine.

Au même moment, les changements climatiques entraînent d'importantes fluctuations dans les stocks des ressources aquatiques, fluctuations qui ont notamment des impacts sur les pêcheries au Québec. La recherche et l'innovation sont des clés pour accroître la productivité et la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture, notamment en permettant à l'industrie de renforcer sa capacité à s'adapter aux changements dans l'écosystème aquatique et marin.

PROPOSITION 3.6

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir les projets innovants dans les secteurs de la capture et de la transformation des poissons et des fruits de mer ainsi que de l'aquaculture, afin de poursuivre les efforts visant une pêche commerciale durable et une économie régionale maritime pérenne.

Proposée par la Commission politique

3.7 VALOISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

La pêche sportive et commerciale fait partie du mode de vie des habitants de nombreuses régions. C'est également une source de prospérité et de fierté pour beaucoup de Québécoises et de Québécois. Des efforts plus importants devraient être mis en place pour valoriser les produits de la pêche et promouvoir l'achat local sur l'ensemble de notre territoire.

PROPOSITION 3.7

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en œuvre des initiatives pour améliorer la visibilité et promouvoir l'achat des produits de pêche québécois, toujours en maintenant le développement durable de cette ressource.

Proposée par le CAL de Matane-Matapédia et d'Iberville, amendée par le CAL de Taschereau et de Chambly

3.8 BRACONNAGE

La beauté et l'immensité de notre nature sauvage une source de fierté collective. Cela fait partie de nos origines et de ce que nous sommes comme Québécois et Québécoises. Nous devons renforcer nos efforts pour la protéger, et cela passe notamment par des mesures plus efficaces pour lutter contre le braconnage.

PROPOSITION 3.8

La Coalition Avenir Québec propose d'accroître la surveillance et les contrôles contre le braconnage.

Proposée par le CAL de Bourassa-Sauvé

3.9 GESTION DU TERRITOIRE

Une gestion efficace du territoire passe par une coordination accrue entre les différents acteurs qui le gèrent et l'exploitent.

PROPOSITION 3.9

La Coalition Avenir Québec propose de poursuivre sa collaboration entre les Premières Nations, la SÉPAQ et les pourvoyeurs du Québec, notamment par l'amélioration des mécanismes de consultation.

Proposée par le CAL de La Prairie

3.10 PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Nos forêts sont depuis longtemps une source de prospérité importante pour le Québec. Cela découle principalement de l'exploitation du bois, mais également de plusieurs autres produits non ligneux. Le gouvernement devrait renforcer ses efforts pour soutenir leur production et encourager leur valorisation.

PROPOSITION 3.10

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir et encourager les projets visant à valoriser nos forêts pour en tirer le maximum en produits forestiers non ligneux.

Proposée par le CAL de Berthier

3.11 BIOMASSE FORESTIÈRE

Une utilisation accrue et plus efficace de notre biomasse forestière permettrait de générer de l'énergie à coût avantageux en plus de renforcer l'autonomie du Québec. Le gouvernement devrait soutenir davantage les mesures visant à accélérer l'implantation de fournaies à cet effet.

PROPOSITION 3.11

La Coalition Avenir Québec propose d'accélérer l'implantation de fournaies utilisant la biomasse forestière afin de générer de l'énergie à coût avantageux.

Proposée par le CAL de Labelle et le CAL de Prévost

4. **AGRICULTURE | LES RÉSOLUTIONS**

L'agriculture est un véritable moteur économique pour le Québec. C'est une industrie qui soutient de nombreux emplois bien rémunérés, répartis dans l'ensemble de nos régions. Nos agriculteurs et nos agricultrices nous offrent des produits d'une grande qualité qui se retrouvent dans nos assiettes au quotidien. Il s'agit d'une importante source de fierté pour les Québécoises et Québécois.

Nous devons donc protéger notre industrie agricole tout en l'aidant à relever les défis environnementaux ainsi que ceux liés au commerce international. Nous devons aussi encourager la production responsable et soutenir la formation d'une relève compétente.

4.1 AUTONOMIE ALIMENTAIRE

La pandémie a montré la fragilité des chaînes d’approvisionnement alimentaire. Une rupture de stock ailleurs dans le monde peut entraîner une pénurie au Québec. Le Québec doit se prémunir contre de tels phénomènes en devenant le plus autonome possible. En plus d’assurer la sécurisation de son approvisionnement alimentaire, la recherche de l’autonomie alimentaire est aussi bonne pour développer notre économie en favorisant les produits locaux et en réduisant les gaz à effets de serre (GES) en raccourcissant les distances de transport.

PROPOSITION 4.1

La Coalition Avenir Québec propose de poursuivre la mise en place des mesures et des ressources afin de permettre au Québec d’accroître son autonomie alimentaire.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL de Chambly

4.2 AGRICULTURE ET SANTÉ MENTALE

Le monde de l’agriculture est durement touché par les problèmes de santé mentale et de détresse psychologique. La dureté du travail, l’isolement des travailleuses et des travailleurs agricoles et les difficultés économiques font que la profession est particulièrement sujette à la détresse psychologique. Le travail du monde agricole est indispensable pour le Québec. Il faut en faire plus pour le soutien psychologique de nos travailleurs(-euses) agricoles.

PROPOSITION 4.2

La Coalition Avenir Québec propose de bonifier les mesures actuelles afin de répondre aux problématiques de santé mentale et de détresse psychologique des agriculteurs et des agricultrices.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL d’Huntingdon

4.3 RELÈVE AGRICOLE

L'industrie agricole contribue à la vitalité, l'occupation et la valorisation du territoire québécois. C'est le principal moteur économique de nombreuses régions du Québec. L'industrie fait, malheureusement, face à un manque criant de relève, notamment en raison du coût élevé des terres agricoles et des actifs nécessaires à leur exploitation. La fiscalité rend parfois aussi plus attrayante, pour les agriculteurs et les agricultrices, la vente de leur ferme à des étrangers qu'à leurs enfants. Beaucoup de jeunes qui souhaiteraient se lancer doivent y renoncer en raison d'un manque de fonds.

PROPOSITION 4.3

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir davantage la relève agricole en facilitant son accès au financement.

Proposée par la Commission politique et la Commission de la Relève

4.4 AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET ÉCORESPONSABLE

D'un point de vue environnemental, nous avons fortement intérêt à encourager l'agriculture biologique, car elle est bénéfique pour la santé, pour le bien-être animal, pour la protection de l'environnement et pour la réduction de gaz à effets de serre (GES).

D'un point de vue économique, nous avons tout autant intérêt à développer cette forme d'agriculture, tout en gardant une saine compétitivité. Les produits biologiques sont de plus en plus demandés chez les consommateurs et les consommatrices.

Si l'objectif premier de l'agriculture est de produire des aliments en quantité suffisante pour nourrir la population, elle doit le faire dans le respect de la biodiversité et dans une perspective de gestion durable des ressources. Les impératifs de productivité et de rendement économique ne doivent pas être rejetés, bien au contraire, mais appliqués de telle façon à assurer la pérennité de l'agriculture au Québec. Il faut encourager nos agriculteurs et nos agricultrices à réduire leurs déchets de matières résiduelles, récupérer, réduire leur consommation énergétique et utiliser des équipements et des produits qui contribuent à réduire leur empreinte environnementale.

PROPOSITION 4.4

La Coalition Avenir Québec propose d'appuyer les agriculteurs et les agricultrices dans leur pratique d'une agriculture biologique et écoresponsable.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL d'Huntingdon

4.5 RÉDUCTION DES DÉLAIS

La Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a pour mission de faire respecter la loi et d'arbitrer les relations entre le développement du territoire et la préservation de la zone agricole. Or, l'instance connaît des délais de traitement importants, ce qui cause des insatisfactions dans les régions du Québec, en plus de nuire à la réputation de l'institution. Dans le cas des dossiers plus complexes, les délais peuvent effectivement atteindre en moyenne 182 jours ouvrables, soit plus de huit mois. Ces délais, qui sont le résultat d'une surcharge de dossiers par rapport à la capacité de traitement de la CPTAQ, causent des ralentissements importants pour les projets des agriculteurs et agricultrices, et des citoyens et citoyennes dans les régions du Québec.

PROPOSITION 4.5

La Coalition Avenir Québec propose de réduire les délais de traitement de la Commission de la protection des territoires agricoles du Québec, sans réduire les critères d'évaluation et en respectant la LPTAA (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles).

Proposée par la Commission politique

4.6 MODERNISATION DES FERMES DU QUÉBEC

Toutes les industries ont besoin de se moderniser afin de rester compétitives, de se développer, d'améliorer leur rendement et d'offrir des produits de qualité qui répondent aux besoins de leur clientèle. Le monde de l'agriculture n'y échappe pas. Des besoins importants d'investissement, notamment en robotisation, sont à combler dans les prochaines années afin de permettre à cette industrie de continuer à jouer un rôle crucial dans l'économie du Québec.

PROPOSITION 4.6

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir davantage la modernisation et l'implantation des nouvelles technologies dans les fermes du Québec.

Proposée par la Commission politique

4.7 VALORISATION DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

Dans plusieurs pays européens, « l'appellation d'origine contrôlée » permet d'identifier un produit dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique. Il s'agit d'un gage d'authenticité du produit qui valorise le travail de ses artisans.

En plus d'ajouter une plus-value au produit qui fait l'objet de l'appellation, cela permet de stimuler d'autres activités économiques, comme le tourisme. Il est temps que le Québec soutienne davantage le développement des appellations contrôlées afin de dynamiser le patrimoine agricole et touristique de nos régions. Il est temps que le Québec se donne son propre système d'identification régionale afin de valoriser ses produits et le travail de ses artisans.

PROPOSITION 4.7

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en valeur les richesses de son territoire en favorisant le développement et la promotion d'appellations réservées des produits québécois.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL d'Abitibi-Ouest et de Saint-François

4.8 RÉDUCTION DE LA BUREAUCRATIE

La pandémie due au COVID-19 rappelle l'importance du secteur bioalimentaire dans la vie des Québécoises et des Québécois. Si le Québec se donne comme objectif d'accroître son autonomie alimentaire, il est aussi essentiel de fournir aux entreprises du secteur bioalimentaire, les moyens d'atteindre cette ambition. L'une des grandes difficultés auxquelles ces entreprises font face est due aux innombrables étapes bureaucratiques qui alourdissent et ralentissent parfois inutilement leurs tâches. Il est donc urgent de faciliter la vie de toutes les entreprises du secteur bioalimentaire.

PROPOSITION 4.8

La Coalition Avenir Québec propose de renforcer la chaîne bioalimentaire du Québec en réduisant la bureaucratie à laquelle font face nos producteurs(-trices), transformateurs(-trices), distributeurs(-trices), détaillants(es) et restaurateurs(-trices).

Proposée par la Commission politique et la Commission de la Relève

4.9 AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

La pandémie a montré la vulnérabilité des chaînes d’approvisionnement alimentaire. Une rupture de denrées dans cette chaîne, ailleurs dans le monde, peut ainsi entraîner une pénurie au Québec. Le Québec doit se prémunir contre de tels phénomènes en devenant le plus autonome possible. Il est permis de produire mieux, notamment en utilisant nos surplus agricoles de façon cohérente et écoresponsable en instaurant des pratiques pour revaloriser les produits déclassés. Le Québec est riche d’une diversité agroalimentaire que l’on doit mettre en valeur autant dans sa production et sa transformation que dans sa mise en marché. Cela mettra en valeur la coopération interrégionale des ressources tout en reconnaissant les richesses de chacune de telle manière à assurer la sécurisation de son approvisionnement alimentaire, un réseau de distribution local, la recherche de l’autosuffisance et la conscientisation au développement de notre économie.

PROPOSITION 4.9

La Coalition Avenir Québec propose d’encourager l’agriculture de proximité et le développement des circuits courts en offrant plus de flexibilité aux petits producteurs locaux.

Proposée par la Commission de la Relève et le CAL de Berthier

4.10 ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

Le secteur de l’agriculture contribue largement à la prospérité de nombreuses régions du Québec. C’est une industrie qui soutient de nombreux emplois bien rémunérés, répartis dans l’ensemble de nos régions. La fabrication d’équipement agricole au Québec contribue au développement économique de la nation tout en mettant de l’avant notre expertise dans le domaine. Des efforts plus importants devraient être mis en place pour valoriser la fabrication d’équipement agricole et promouvoir l’achat local sur l’ensemble de notre territoire.

PROPOSITION 4.10

La Coalition Avenir Québec propose d’encourager la fabrication d’équipement agricole au Québec et l’achat d’équipements agricoles fabriqués au Québec.

Proposée par le CAL de Maskinongé

4.11 MÉTIER D'AGRICULTEUR(-TRICE)

L'agriculture est un véritable moteur économique pour le Québec. Notre histoire collective est modulée par notre terroir et les héros qui ont su le développer. Le métier d'agriculteur ou agricultrice a cependant été dévalorisé dans les dernières années et on fait maintenant face à une carence en la matière. Il importe de revaloriser ce métier des plus nobles et ces personnes qui mettent la nourriture dans nos assiettes.

PROPOSITION 4.11

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir, de promouvoir et de valoriser le métier d'agriculteur(-trice).

Proposée par le CAL d'Abitibi-Ouest, amendée par le CAL de Pointe-aux-Trembles

4.12 AGRICULTURE URBAINE

Cultiver ses fruits et légumes au cœur de la ville fournit plus que des denrées. En effet, de récentes études concluent que d'étendre cette pratique à travers les villes pourrait générer des plus-values économiques et environnementales importantes. D'autant plus, cette pratique contribue également à réguler le climat et réduire les îlots de chaleur.

PROPOSITION 4.12

La Coalition Avenir Québec propose de supporter l'élaboration d'infrastructures de projet innovateur d'agriculture urbaine.

Proposée par le CAL de Berthier

4.13 PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES BIOLOGIQUES

Les petites fermes de proximité et les érablières sont en croissance au Québec. En effet, ce modèle populaire auprès de jeunes entrepreneurs et entrepreneuses en intéresse de plus en plus au retour à la terre. Également, il se développe depuis quelques années chez les consommateurs et les consommatrices un engouement pour les légumes biologiques cultivés sur de petites fermes diversifiées.

PROPOSITION 4.13

La Coalition Avenir Québec propose de promouvoir et de soutenir l'établissement de fermettes biologiques auprès des jeunes entrepreneurs et entrepreneuses du milieu rural.

Proposée par le CAL de La Prairie

4.14 VALORISATION DE LA GASTRONOMIE QUÉBÉCOISE

La gastronomie québécoise a connu dans les dernières années une effervescence sans précédent. La reconnaissance de l'apport économique, social, culturel des artisans qui contribuent à son dynamisme est essentielle pour son développement.

PROPOSITION 4.14

La Coalition Avenir Québec propose d'offrir un soutien aux agriculteurs et agricultrices et aux restaurateurs et restauratrices pour renforcer la position du Québec comme destination gastronomique en Amérique du Nord, en valorisant les produits du terroir, les marchés publics et les foires agricoles.

Proposée par le CAL de Portneuf

4.15 ABATTOIRS RÉGIONAUX

La présence d'abattoirs dans les régions du Québec permet de valoriser la production locale, de raccourcir les circuits de production, de réduire les gaz à effet de serre (GES) liés au transport des bêtes, d'augmenter la compétition entre les abattoirs pour éviter les monopoles et de créer de l'activité économique en région.

PROPOSITION 4.15

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir la création et le fonctionnement d'abattoirs dans les régions rurales du Québec afin de diminuer les coûts de mise en marché pour les producteurs québécois.

Proposée par le CAL d'Abitibi-Est

5. **SERVICES EN RÉGION | LES RÉOLUTIONS**

Trop souvent, les régions ont été laissées pour compte au profit des grands centres en matière de services publics. Que ce soit en éducation, en santé ou même pour l'accès à Internet, le manque de services dans certaines régions contribue à l'exode des jeunes et des familles vers la ville.

Nos régions devraient pourtant recevoir la même attention que les grands centres; ni plus ni moins. Pour redresser la situation, nous devons mettre en place des services adaptés à la réalité de chaque milieu et mieux soutenir nos municipalités. Nous devons aussi retenir les jeunes en région en offrant plus de formations et d'emplois de qualité afin d'assurer un renouvellement de la population.

5.1 ÉCOLES DE MUNICIPALITÉS RURALES

La mission de l'école primaire va bien plus loin que l'instruction. En plus des apprentissages, les enfants y acquièrent d'importantes aptitudes sociales. C'est pourquoi un enfant doit idéalement grandir dans une école qui est un véritable milieu de vie.

Idéalement, ce milieu de vie doit être aussi près que possible de chez lui. Or, vu l'exode rural, il devient difficile d'assurer la préservation de ces milieux éducatifs de proximité. Pourtant, les villages ne peuvent espérer prospérer sans bénéficier de services éducatifs et d'enseignement de qualité.

Une aide supplémentaire est nécessaire pour permettre aux écoles des petites collectivités de se développer.

PROPOSITION 5.1

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser l'essor et la pérennité des écoles et des services de garde des municipalités rurales.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL d'Huntingdon et d'Abitibi-Ouest

5.2 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Comme dans la plupart des pays industrialisés, l'économie québécoise devient de plus en plus une économie du savoir, basée sur l'éducation, la recherche et l'innovation. Cependant, l'enseignement supérieur et la recherche sont principalement concentrés dans les grands centres, ce qui ne permet pas aux régions du Québec d'en tirer pleinement profit, en plus de causer un exode des cerveaux vers les grands centres.

Pourtant, les régions du Québec auraient beaucoup à gagner à avoir plus de pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation en leur sein. Elles gagneraient aussi à multiplier les partenariats de recherche entre les entreprises et les institutions d'enseignement afin de favoriser l'innovation sur l'ensemble du territoire québécois. Afin de permettre aux régions de se développer davantage grâce à l'économie du savoir et de freiner l'exode des cerveaux, il est nécessaire de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche partout sur le territoire québécois.

PROPOSITION 5.2

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche en région dans l'objectif de multiplier l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire québécois.

Proposée par la Commission politique et Montréal, amendée par le CAL d'Iberville

5.3 PREMIÈRES NATIONS ET INUITS

Plusieurs enquêtes et rapports déposés dans les dernières années montrent que les populations autochtones reçoivent des services publics de moindre qualité ou peu adaptés à leur réalité. Il est de la responsabilité du gouvernement de s'assurer que tous les citoyens et citoyennes du Québec reçoivent des services de qualité. Nous devons travailler avec les Premières Nations et les Inuits pour répondre à leur besoin dans le respect de leur culture et de leurs traditions.

PROPOSITION 5.3

La Coalition Avenir Québec propose de convenir avec les Premières Nations et les Inuits du Québec des mécanismes administratifs leur permettant d'exercer une plus grande autonomie et une plus grande représentativité, en ce qui a trait aux services publics, et de s'assurer d'une égalité dans la livraison des services.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL d'Abitibi-Ouest

5.4 SANTÉ

Le vieillissement de la population québécoise et l'augmentation des maladies chroniques entraînent une croissance rapide de la demande pour les services préhospitaliers d'urgence dans les prochaines années, créant ainsi une pression importante sur les services en place. Afin de garantir une réponse efficace et rapide aux appels urgents des citoyens sur tout le territoire québécois, il est nécessaire de revoir l'organisation de la couverture ambulancière ainsi que la méthode d'allocations des ressources entre les différentes régions.

PROPOSITION 5.4

La Coalition Avenir Québec propose de revoir l'organisation des services préhospitaliers et les critères de la couverture ambulancière afin d'assurer une équité entre les régions du Québec.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL de Mégantic

5.5 ÉCONOMIE SOCIALE

Les entreprises d'économie sociale sont celles qui créent de la richesse tout en contribuant à l'équité sociale dans leur communauté. Cela se fait notamment par la création d'emplois, l'implantation de services pour la communauté, la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement. L'économie sociale constitue un moyen privilégié d'accroître les services disponibles en région tout en créant de la richesse pour les acteurs locaux. Il importe donc de créer des conditions propices à l'essor de l'économie sociale dans tous les secteurs d'activités afin de contribuer à dynamiser les régions du Québec.

PROPOSITION 5.5

La Coalition Avenir Québec propose d'assurer l'accessibilité des services aux personnes en région en favorisant l'essor de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social et communautaire dans tous les secteurs d'activités.

Proposée par la Commission politique, amendée par le CAL de Laviolette–Saint-Maurice

5.6 FORMATION EN LIGNE

La formation en ligne permet d'offrir dans toutes les régions du Québec l'accès aux savoirs et à des formations qualifiantes sans avoir à se déplacer dans les grands centres urbains où sont souvent situés les établissements d'enseignement supérieur. Rendre plus accessibles et nombreuses ses formations en région est une condition indispensable à leur développement économique et pour lutter contre leur dévitalisation.

PROPOSITION 5.6

La Coalition Avenir Québec propose d'améliorer l'accès et les ressources pour la formation en ligne, surtout dans les régions.

Proposée par Montréal

5.7 ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Un meilleur arrimage entre l'offre de programmes collégiaux et les besoins des régions contribuerait à inciter les jeunes à y rester davantage, à leur développement économique et à la vitalité des collèges de région.

PROPOSITION 5.7

La Coalition Avenir Québec propose de s'engager à revoir les programmes d'enseignement collégial pour les moduler selon les besoins des régions.

Proposée par le CAL de Chomedey

5.8 RECONNAISSANCE DES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Les régions sont formées de communautés qui ont chacune une identité et une histoire, qu'il faut non seulement respecter, mais aussi apprendre à mettre en valeur. Dans chaque région existent des réalités qui leur sont propres. Le succès ou l'échec des politiques publiques dépend de la capacité du gouvernement à s'adapter afin d'offrir des services qui répondent aux besoins des populations locales et régionales.

PROPOSITION 5.8

La Coalition Avenir Québec propose d'adapter les politiques publiques et les actions de l'État en fonction des spécificités et des besoins de chaque région.

Proposée par la Commission politique, amendée par le Centre-du-Québec

5.9 SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES OU EN PERTE D'AUTONOMIE EN RÉGION

Nul ne devrait être pénalisé ni avoir accès à moins de service du fait de leur lieu de résidence. En effet, si l'accès aux services adaptés aux personnes handicapées, aux personnes atteintes de maladies chroniques et aux personnes âgées en perte d'autonomie est plus facile en ville, il faut faciliter en régions l'accès à ces services.

PROPOSITION 5.9

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir en région l'accès à des services adaptés aux personnes handicapées, aux personnes atteintes de maladies chroniques et aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Proposée par le CAL de La Prairie

5.10 SOUTIEN AUX PARENTS VIVANTS AVEC DES ADULTES SOUFFRANT DE LIMITATION

Plusieurs adultes au Québec vivent avec de grandes limitations fonctionnelles. Bien souvent, ces personnes sont accompagnées dans leur vie de tous les jours par un parent ou un proche soignant. Ces personnes dévouées qui vivent avec des adultes souffrant de limitations requièrent notre reconnaissance et notre soutien.

PROPOSITION 5.10

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir les parents ou soignants d'adultes vivant avec de grandes limitations fonctionnelles ou des capacités lourdement diminuées tout en offrant un encadrement qui permettra de développer les capacités et l'autonomie de ces derniers.

Proposée par la Commission politique



Faire plus. Faire mieux.